



## EDITO

Après trois mois de concertations, l'adoption d'une loi d'habilitation le 2 août 2017, plusieurs journées de grèves et de manifestations, le gouvernement a dévoilé, le 4 septembre dernier, cinq ordonnances portant réforme du droit du travail, finalement publiées au Journal officiel du 23 septembre 2017.

La réforme est d'une ampleur rarement égalée. L'articulation des normes, la négociation collective, les instances représentatives du personnel, le licenciement, les licenciements – économiques et pour inaptitude –, les modes de rupture du contrat de travail, le compte pénibilité, le télétravail, les thèmes ne manquent pas dans le spectre de la réforme envisagée.

La densité et l'étendue du renouvellement justifie un temps d'analyse et un regard à la fois rétrospectif et prospectif sur le contenu des ordonnances. Pour cette raison, l'**Institut d'Etudes du Travail de Lyon et le CERCRIID** proposent une série de Conférences-Débats à destination à la fois des futurs professionnels étudiants et des professionnels du droit – avocats, magistrats, services juridiques d'entreprise.

Le cycle de Conférence-Débats se déroulera en 4 temps.

Une première demi-journée aura lieu le jeudi 23 novembre 2017, de 14h à 19h, avec pour objectif de poser un regard rétrospectif sur la teneur et le sens des réformes envisagées. Cette première séance se déroulera en présence d'Antoine Lyon-Caen, Professeur de droit, d'Antoine Jammaud, Professeur de droit, et de Maître Gilles Bélier, Avocat honoraire. Elle sera suivie d'une table ronde sur le thème "du nouveau droit des ruptures du contrat de travail", à laquelle participeront de Bernard Augier, Vice-Président du Conseil de prud'hommes de Lyon, et de Maître Myriam Plet, Avocate au Barreau de Lyon.

Suivra une série de trois autres Conférences-Débats de 2 heures, sur les thèmes du *nouvel ordonnancement des règles en droit du travail*, de la *fusion des institutions représentatives du personnel*, et des *aspects de droit international et comparé*, tout au long de l'année 2018, en présence de professionnels et d'enseignants à l'Université.



### PROGRAMME DE LA MANIFESTATION:

#### 13h30 – Accueil des participants

#### 14h – Le droit du travail en changement - Essai de mesure

*Ouverture de la conférence-débat*

**Jim Walker**, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 et en charge des relations internationales

*Le regard d'une juriste allemande sur la réforme*

**Judith Brockmann**, Professeur invitée à l'Université Lumière Lyon 2, Université de Hambourg

*14h20 - La négociation collective*

**Gilles Bélier**, Avocat honoraire, vice-Président du Conseil d'orientation pour l'emploi, membre du Haut conseil du dialogue social

➔ *Discussion avec la salle*

*15h – Le licenciement*

**Antoine Lyon-Caen**, Professeur émérite Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense

➔ *Discussion avec la salle*

*15h40 – Les instances de représentations du personnel*

**Antoine Jammaud**, Professeur émérite Université Lumière Lyon 2 – IETL/ CERCRIID - UMR 5137

➔ *Discussion avec la salle*

#### 16h30/17h00 – Pause

#### 17h-19h– Le nouveau droit des ruptures du contrat de travail

➔ *Table ronde*

**Pierre-Emmanuel Berthier**, Maître de conférences à l'Université Lumière Lyon 2 – IETL/ CERCRIID - UMR 5137

**Thomas Pasquier**, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2 – IETL/ CERCRIID - UMR 5137

**Bernard Augier**, Vice-Président du Conseil de prud'hommes de Lyon

**Myriam Plet**, Avocate au Barreau de Lyon

#### 19 h – Cocktail